

27.08.2007 - 11:53 Uhr

comparis.ch : primes d'assurance automobile en baisse - La fidélité ne paie pas

Zürich (ots) -

La concurrence entre compagnies d'assurance automobile a fortement gagné en puissance : de nouveaux produits se chargent constamment d'ajuster les primes. Une analyse de comparis.ch, le comparateur sur internet, réalisée à partir de plus de 4 000 profils clients montre ainsi que les primes inscrites sur les nouveaux contrats ont baissé en moyenne 5 % sur les trois dernières années. Certains assurés peuvent même bénéficier de plus de 40 % de baisse sur leurs primes. Le hic, c'est que la plupart du temps, seuls les nouveaux clients profitent des primes plus basses. Les anciens clients doivent eux se contenter de leur ancien tarif.

Zurich, le 27 août 2007 - Il se passe à peine un mois sans que les primes d'assurance automobile ne fassent l'objet d'un ajustement. Depuis la libéralisation du marché, voilà onze ans, les assureurs ont pu engranger de précieuses statistiques sur les sinistres. Celles-ci leur permettent aujourd'hui de pratiquer une tarification très différenciée en fonction des profils (âge, sexe et nationalité du conducteur, type de véhicule, nombre de sinistres...). Cette tarification dite " fondée sur le risque réel " a mené à un élargissement de la structure des primes. L'automobiliste présentant une très faible probabilité d'avoir un sinistre en tire donc profit, par contre, les conducteurs ayant communément des sinistres paient aujourd'hui nettement plus. Néanmoins, depuis mi 2004, la tendance dessinée par les nouveaux contrats d'assurance automobile est claire: les primes sont toujours moins chères et la descente n'est pas encore finie. Parallèlement aux ajustements des tarifs des produits existants, de nouveaux produits sont constamment lancés sur le marché. Ainsi, l'assurance voulant acquérir de nouveaux clients essaie d'abord aujourd'hui de les attirer par ses tarifs. Les nouveaux clients en profitent mais les anciens clients, fidèles, sont désavantagés.

comparis.ch, le comparateur sur internet, a calculé ce que les consommatrices et les consommateurs ont à gagner à cette guerre des prix. Ainsi, une personne ayant souscrit une assurance au cours de ces trois dernières années, paierait en moyenne 5 % de moins si elle souscrivait aujourd'hui la même assurance pour la même voiture. La base des calculs de comparis.ch est constituée par plus de 4 000 profils sélectionnés de façon aléatoire dans son comparatif d'assurance automobile. Seule condition requise : que la date d'effet de l'assurance remonte au moins à un an sinon il n'aurait pas été possible de changer d'assurance à cause de la durée minimale du contrat, un an. Pour trouver les variations survenues, comparis.ch a recalculé à l'identique les primes de ces profils en août 2007. Cette enquête se fonde sur les primes de responsabilité civile et casco des compagnies d'assurance disposant d'un tarificateur en ligne. Il s'agit de Auto TCS, AXA Winterthur, Bâloise, Coop Smile-Car, Vaudoise et Zurich Connect (filiale d'assurance directe de la Zurich).

Jusqu'à moins 43 % sur les primes

Si, sur la période analysée, les primes proposées ont baissé de 5 % dans leur ensemble, elles ont même baissé de 9 % pour les 36-50 ans. Cette réduction a aussi été significative (entre 7 et 9 %) chez les

autres tranches d'âge - à l'exception des moins de 25 ans. Au cas d'espèce, la différence peut même être nettement plus élevée. Ainsi, la prime de responsabilité civile et casco partielle moyenne d'une automobiliste de 35 ans conduisant une Citroën Xsara a par exemple baissé de 27 % depuis janvier 2007, soit 257 francs pour être à 680 francs aujourd'hui. Pour cette automobiliste, la baisse des primes varie entre 0 et 43 % selon les compagnies. D'ailleurs, parmi les différentes tranches d'âge, seuls les jeunes conducteurs (18-25 ans) paient davantage aujourd'hui - 5 % de plus en moyenne. Cela traduit la réaction des assureurs face au coût des sinistres, supérieur à la moyenne, de ce groupe.

"La fidélité ne paie pas"

L'assuré ayant souscrit une assurance automobile au cours de ces dernières années, paie donc, selon les cas, massivement plus qu'un nouveau client ayant un profil identique, simplement parce que ses primes n'ont pas été ajustées pendant la durée de son contrat. Selon les déclarations des assureurs, le tarif n'est recalculé que lorsque le contrat est modifié (changement de voiture ou souscription d'une garantie supplémentaire par exemple). Cette façon de faire est légitime car après tout l'assuré a souscrit un contrat pluri-annuel dans la plupart des cas. Mais à cause des commissions plus élevées accordées aux agents d'assurance pour les souscriptions de contrats pluri-annuels, la majorité des Conseillers en assurance poussent encore leurs clients à souscrire des contrats allant jusqu'à 5 ans (Allianz Suisse, Bâloise, Generali, Helvetia, La Mobilière, Nationale Suisse et Vaudoise) ou au moins d'une durée de trois ans (AXA Winterthur et Zurich). Chez certaines compagnies, il est certes possible de signer un contrat d'un an, mais seulement sur demande expresse, ce qui en fait une exception puisque la plupart du temps les clients suivent les suggestions de leur Conseiller en assurance. "Tout le monde parle de la pression de la concurrence et de la façon dont on ne peut gagner de nouveaux clients que grâce à des primes plus basses", déclare Martin Scherrer, expert ès assurances auprès de comparis.ch, le comparateur sur internet. "Il est seulement dommage que les clients fidèles restent en plan."

Quand on dit aux assureurs que leurs anciens clients sont désavantagés en ce moment, ils objectent que dans un contexte de hausse des primes ils seraient au contraire avantagés par rapport aux nouveaux clients. Martin Scherrer de comparis.ch confirme que cela est vrai en principe mais estime que la pratique serait différente : "S'il était nécessaire d'augmenter les primes dans la même proportion que les baisses pratiquées en ce moment, les assureurs pourraient à peine se permettre de ne pas ajuster les primes pour l'ensemble de leurs clients."

Les exceptions qui confirment la règle

Font exception : Auto TCS, Coop Smile-Car et Zurich Connect qui ne proposent à leurs clients que des contrats d'un an : Coop est même le seul assureur à ajuster chaque année les anciennes primes sur les nouveaux tarifs. Les autres assureurs facturent automatiquement les anciennes primes en raison de la reconduction tacite des contrats. L'assuré voulant bénéficier de primes plus basses, doit donc résilier son contrat à titre préventif.

Lorsque c'est possible, il est recommandé de ne souscrire que des contrats d'un an pour son assurance automobile, afin de conserver ses chances de pouvoir changer de compagnie d'assurance. "Une des solutions alternatives acceptées par beaucoup de compagnies d'assurance serait un droit de résiliation annuel inscrit dans les contrats pluri-annuels" explique Martin Scherrer, expert ès assurance. "Ainsi, en cas de hausse des primes, on est assuré, et en

cas de baisse des primes, on peut prolonger son contrat chez son assureur ou en choisir un nouveau."

Contact:

Pour plus d'informations :

comparis.ch

Martin Scherrer

Chief Operating Officer

Téléphone : 044 360 52 62

E-mail: media@comparis.ch

Internet: www.comparis.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003671/100543136> abgerufen werden.